



Ref : CA2016/57

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 JUIN 2016

DÉLIBÉRATION PORTANT ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DU PARC INFORMATIQUE

➔ le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 17 juin 2016 réuni sous la présidence de Madame Héléne VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université Bordeaux-III en date du 21 juin 2013 relative à l'équipement des enseignants en ordinateurs portables,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➤ Etant rappelé le cadre général de la politique de gestion du parc informatique de l'université tel que fixé par délibération du conseil d'administration du 21 juin 2013 susvisée, disposant : "*Les enseignants permanents (enseignant-chercheur, enseignant du second degré et PAST) sont dotés d'ordinateurs portables PC de type bureautique (une seule configuration possible, choisie annuellement. Par dérogation, jusqu'à 10% de ces machines pourront être des portables de type Mac, reposant sur la configuration bureautique la moins chère du marché de l'université).*"

➤ *Considérant l'augmentation du taux d'équipement en ordinateurs portables de marque Apple (+ 24,61 % en 2016), due au renouvellement des machines d'enseignants déjà équipés et à l'attribution de nouvelles machines de marque Apple à hauteur de 10 % des machines achetées,*

➤ *Considérant que sur l'année 2017, le surcoût lié au renouvellement des ordinateurs portables enseignants de marque Apple serait de 17 000 €,*

➤ *Considérant l'objectif fixé de limiter ce surcoût en se basant sur la meilleure résistance dans le temps des machines de marque Apple,*

➔ **DÉCIDE D'APPROUVER LES MODALITÉS SUIVANTES POUR L'ÉQUIPEMENT DES ENSEIGNANTS PERMANENTS DE L'UNIVERSITÉ EN ORDINATEURS PORTABLES:**

« - *les portables de marque Apple seront renouvelés tous les sept ans ;*

- *lors des demandes de renouvellement des portables Apple qui arriveront à cinq ans, il sera proposé soit un PC, soit d'attendre que la machine ait sept ans pour la renouveler avec du matériel Apple.*

- *les nouveaux portables affectés à partir de 2017 seront des PC.*

- *la durée d'amortissement de l'ensemble des ordinateurs reste fixée à cinq ans ».*

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 17 juin 2016.

Nombre de membres présents	26
Nombre de membres représentés	8
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	34
Nombre de votes pour	34
Nombre de votes contre	0

La Présidente,

Signé

Héléne VELASCO-GRACIET.

Publié le : 05/07/2016

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 24/06/2016